



Les énergies fossiles ont la peau dure

CLIMAT De quel bois, ou plutôt de quel mazout se chauffent les cantons à l'heure où les carburants sont sur la sellette? En Suisse romande, les disparités sont importantes.

PAR SEVAN PEARSON

En 2017, les chauffages à mazout et à gaz ont été responsables de 18,8% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. Même si la tendance est à la baisse, la marge de progression est encore grande. Une piste? Le Conseil des Etats se penche, cette semaine, sur une interpellation du sénateur UDC Hannes Germann (SH) qui demande «d'intégrer au programme Bâtiments les constructions à énergie positive ou répondant aux normes Minerergie-P». Les critères stricts de ce label prévoient, entre autres, des chauffages alimentés par de l'énergie renouvelable.



“Sans agir sur les installations existantes, la transition n'ira pas assez vite.”

ELMAR GROSSE RUSE
RESPONSABLE CLIMAT ET ÉNERGIE DU WWF

Si la Confédération édicte des lignes directrices, ce sont les can-

tons qui sont pour l'essentiel responsables de la politique énergétique des bâtiments. Avec pour conséquence de grandes disparités.

Ambitions genevoises

Ainsi, dans le canton de Genève, plus de 90% des chauffages sont encore alimentés au gaz ou au mazout. A l'inverse, la part des pompes à chaleur dans les habitations a atteint 31% en 2018 sur Fribourg. Pourquoi autant d'énergies fossiles alimentent-elles encore les chauffages genevois? «La pompe à chaleur a longtemps été perçue avec réticence, car elle consomme de l'électricité et le canton est fortement antinucléaire. En outre, ce type d'installation a jusqu'à présent été surtout développé pour les villas, moins nombreuses ici que dans d'autres cantons», avance Pierre Hollmüller, chargé de cours en systèmes énergétiques à l'Université de Genève.

Et le bois? L'émission de particules fines et les faibles réserves de biomasse limitent cette possibilité pour ce «canton-ville». Alors, mauvais élève, Genève? Pas tant que cela, selon le WWF. «Ce canton se distingue par des lois ambitieuses dans sa

politique énergétique», apprécie Elmar Grosse Ruse, responsable climat et énergie. «Les autorités développent de grands projets de chauffage à distance, ce qui est une excellente chose.» En particulier Genilac, qui prévoit de chauffer des quartiers entiers grâce aux eaux du Léman. Mais Genève va plus loin: dès le 1er janvier 2020, les énergies fossiles pour le chauffage dans tout nouveau bâtiment seront bannies. L'objectif du canton est de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 60% d'ici à 2030, toutes catégories confondues.

Fribourg se distingue

Fribourg a également adopté un nouveau règlement. Dès le 1er janvier prochain, tout renouvellement de système de chauffage impliquera qu'au moins 20% de l'énergie utilisée soit renouvelable. «C'est un véritable moteur au changement, d'autant plus qu'il existe des subventions cantonales», se réjouit Serge Boschung, chef du Service de l'énergie. «Sur les quelque 800 dossiers de permis de construire annuels, il n'y a pratiquement aucune installation à mazout.» Une ville se distingue particulièrement: Bulle. Depuis 2004,



un réseau de chauffage à distance incluant des localités voisines a été construit. «Aujourd'hui, près de 820 bâtiments sont raccordés, soit environ 6000 foyers», précise Grégoire Raboud, directeur commerce et communication à Gruyère Energie. Avec plus de 125 km de conduites en circuit fermé, cela en fait le plus grand réseau de chauffage à distance à bois de Suisse romande. Des extensions sont déjà prévues.

Autorisation nécessaire

Tous les cantons n'établissent pas de statistiques détaillées quant au chauffage. Mais quelques chiffres permettent de dégager des tendances. En terres neuchâteloises, la part du mazout a reculé de presque 40% entre 2010 et 2018. Depuis janvier 2015, l'installation d'une chaudière à mazout dans les nouvelles constructions y est en effet soumise à autorisation. «Le nombre de demandes a été quasi nul depuis le début de l'année 2015 et en 2018 il n'y en a même eu aucune», rapporte Yves Lehmann, chef du Service de l'énergie et de l'environnement.

Dans le canton de Vaud, on observe une baisse du nombre de bâtiments chauffés au mazout, de 56 933 en 2017 à 51 425 en 2019. «Nous constatons que près de la moitié des installations assainies au cours de ces deux années ont été remplacées par des systèmes alimentés au gaz, l'autre moitié par des chauffages à distance, des pompes à chaleur ou des chauffages à bois», indique Denis Rychner, responsable de la communication à la Direction

générale de l'environnement. En outre, «il n'y a quasiment plus de bâtiments neufs faisant l'objet d'une enquête publique avec une chaudière à mazout».

Pourquoi tant de disparités entre les cantons? Au-delà des bases légales qui varient, le rôle des communes peut être central. Ainsi, certaines obligent à poser des installations à énergie renouvelable lors de rénovations, note Serge Boschung. «La volonté politique permet également de faire avancer des projets», ajoute le chef de service fribourgeois. Il reconnaît, cependant, que «la transition des énergies fossiles au renouvelable concernant les chauffages avance encore trop lentement en Suisse».

Propriétaires visés

Elmar Grosse Ruse, du WWF, pointe du doigt les lobbies des propriétaires qui «s'opposent à toute réglementation concernant le chauffage». Malgré cela, «plus de 90% des bâtiments neufs sont équipés d'installations à énergie renouvelable», se réjouit-il.

Mais sans un assainissement des constructions existantes, la transition n'avancera pas suffisamment vite pour respecter l'Accord de Paris dont la mise en œuvre est en discussion ces jours dans le cadre de la COP25.



En 2017, les chauffages à mazout et à gaz ont été responsables de 18,8% des émissions de gaz à effet de serre en Suisse. KEYSTONE

Ça bouge au niveau politique

Le Conseil des Etats traite, aujourd'hui, une interpellation déposée par l'UDC Hannes Germann (SH). Le texte demande ce qui «empêche d'inclure dans le programme Bâtiments les constructions à énergie positive ou répondant aux normes Minergie P» (très basse consommation). Le Conseil fédéral estime qu'il s'agit là d'une prérogative des cantons. La Confédération se borne à leur accorder des subventions pour réaliser des rénovations.

Dans quelle mesure les cantons soutiennent-ils le développement des standards Minergie ou équivalents? A Genève, tous les nouveaux bâtiments doivent répondre à ces standards, sans pour autant être officiellement certifiés. Le programme de subventions est complété par

un soutien financier des Services industriels (SIG) et de certaines communes, indique l'Office cantonal de l'énergie.

Dans le canton de Vaud, une rénovation visant à atteindre les standards Minergie permet d'obtenir une subvention oscillant entre 100 et 155 francs par mètre carré pour une habitation individuelle. Pour un logement collectif, la fourchette va de 40 à 60 francs. En outre, tous les bâtiments à construire appartenant à l'Etat (ou dans lesquels celui-ci participe majoritairement à l'exploitation et à la construction) sont soumis à l'obligation de respecter les standards Minergie P Eco ou équivalents.

Le canton de Neuchâtel prévoit lui aussi des subventions pour les bâtiments répondant au



label Minergie, que ce soit lors de la construction ou de la rénovation. Ces standards écologiques ont reçu un coup de pouce indirect du Parlement la semaine dernière. Le Conseil des Etats a, en effet, décidé d'appliquer, dès 2023, une valeur limite annuelle de 20 kilos d'émissions de CO2 par mètre carré en cas de remplacement d'une installation de chauffage. En clair, il faudrait à l'avenir avoir une maison bien isolée pour pouvoir installer un chauffage à mazout. La limite devrait être abaissée à 15 kilos dès 2028. Cela devrait favoriser des rénovations correspondant aux standards Minergie ou équivalents.

Aides publiques: le Valais en tête

La Confédération accorde des subventions pour les rénovations dans le cadre du Programme bâtiments. Les cantons peuvent les compléter avec leurs propres deniers. Une étude du WWF propose un classement selon les subventions accordées en francs par mètre carré assaini en 2018. Résultat: le Valais arrive premier avec 75,10 francs. Berne est huitième (55fr.70). Genève 9e (54fr.80), Vaud 11e (50fr.20), suivi par Fribourg, 12e avec 49,80 francs. Notons encore Neuchâtel 15e (44fr.20), le Jura 18e (38fr.70) alors que Zoug est lanterne rouge avec 11,40 francs. Que peut espérer un propriétaire qui souhaite remplacer sa chaudière à mazout par une pompe à chaleur? Sur Fribourg, une telle installation pour une villa coûte environ 35 000 francs. Le canton accorde une subvention de 6000 francs et offre de déduire le solde des impôts, ce qui permet de récupérer 20% des 29 000 francs restants. Le canton de Vaud accorde lui aussi des aides financières pour le remplacement des installations fossiles par des énergies renouvelables. Près de 500 bâtiments sont concernés chaque année.